

De l'usage modéré des viandes par l'homme spirituel : du philosophe au bon chrétien (II^e – VII^e s.)

Ninon MAILLARD

Université de Nantes

Droits et sociétés religieuses, Paris-sud XI

« [...] les gens vertueux doivent s'abstenir des viandes et des plaisirs des sens, parce que ceux qui s'y livrent ont bien de la peine à les concilier avec la raison »¹, PORPHYRE (III^e s.)

« La pureté de l'esprit dépend en quelque manière de la disposition du corps, de la qualité et de la quantité des aliments dont il se nourrit. »², R. P. Dom Grégoire BERTHELET (XVIII^e s.)

L'alimentation est une nécessité vitale au même titre que la respiration. Pourtant, « il ne suffit pas qu'un aliment soit mangeable pour qu'il soit mangé »³ et la manière de se nourrir obéit, entre autres, à des règles composées par l'homme et propres à chaque civilisation, voire à chaque communauté. Ces prescriptions, plus ou moins expresses, plus ou moins conscientes, imposent ou influencent les divers régimes alimentaires dont le végétarisme est l'un des modèles. Dans une acception très générale, le végétarisme se trouve opposé à l'alimentation carnée⁴. Le végétarien est donc celui qui s'abstient de manger de la chair animale, et dans certains cas tout aliment d'origine animale comme le lait ou les œufs. Toutefois, aujourd'hui comme hier, le végétarisme ne peut être appréhendé comme un genre de vie unique et homogène⁵, tant dans ses sources que dans ses objectifs, tant dans ses fondements que dans ses pratiques. Le pluriel s'impose donc pour évoquer ce qui se concrétise néanmoins, au sein de nombreuses sociétés, par des pratiques comparables. Si un certain nombre de pratiques végétariennes s'adosse à des prescriptions d'origine religieuse, les fondements mais aussi les contenus de ces règles diffèrent. Derrière une abstinence similaire, certaines pratiques se fondent ainsi sur une exigence mortifiante tandis que d'autres s'appuient sur le respect de toute vie.

Qu'en est-il du christianisme ? *A priori*, aucun type de nourriture n'est exclu et la religion chrétienne s'est ainsi démarquée de la religion juive qui proscriit un certain nombre d'aliments⁶. Pour autant, dépasser le principe discriminatoire de la loi hébraïque ne signifiait pas émanciper le chrétien de toute prescription alimentaire. Parallèlement aux réminiscences des anciens interdits qui perdurent tout au long du moyen âge⁷, le christianisme va progressivement instaurer de nouvelles règles alimentaires basées sur une abstinence temporaire, rythmée selon un calendrier plus ou moins impératif. Temps de pénitence et temps de fête ponctuent ainsi l'année chrétienne, encore aujourd'hui⁸. Ainsi, si l'Église catholique n'a pas proposé « une classification des aliments et encore moins des exclusions radicales »⁹, elle a progressivement établi un calendrier alimentaire dont le respect transforme régulièrement le menu du chrétien. Dans ce cadre d'alternance entre gras et maigre¹⁰, la consommation de viande ne saurait être anodine. Elle est même au cœur du système puisque l'abstinence chrétienne est d'abord une abstinence de chair, au sens littéral comme au sens figuré d'ailleurs. Elle est aussi au cœur d'un paradoxe qui semble insoluble : si l'abstinence de viande apparaît comme un idéal à travers les figures du saint, notamment de l'ermite, et plus tard du moine et du religieux, elle est aussi le marqueur de l'hérésie depuis les Ebionites jusqu'aux Cathares, tandis que l'abondance de viande est assimilée au péché de gourmandise, voire à celui de la luxure. Entre la frugalité exemplaire réservée à quelques assidus ascétiques, le

¹ PORPHYRE, *Traité touchant l'abstinence de la chair des animaux...*, traduction de Jean Lévesque de Burigny, Paris, de Bure, 1747, I, XLV.

² R. P. Dom Grégoire BERTHELET, *Traité historique et moral de l'abstinence de la viande*, Rouen, Vve Hérault, 1731.

³ Jean SOLER, « Sémiotique de la nourriture dans la Bible », *Annales ESC*, 28^e année, n° 4, 1973, p. 943.

⁴ *Le Nouveau Petit Robert de la langue française 2010*, v° « végétarisme », p. 2682 : « Doctrine diététique qui exclut de l'alimentation la viande... ».

⁵ Arouna P. OUEDRAOGO, « Assainir la société. Les enjeux du végétarisme », *Terrain*, n° 31, septembre 1998 : un corps pur.

⁶ Mc 7, 18 : « Alors vous aussi, leur dit-il, vous manquez à ce point d'intelligence ? Vous ne comprenez pas que ce qui vient du dehors et pénètre dans l'homme ne peut pas le rendre impur, parce que cela ne pénètre pas dans son cœur mais dans ses intestins et finit à la selle ? (Ainsi déclarait-il pures toutes les nourritures) », *La Bible, Nouvelle traduction*, Bayard, 2001.

⁷ Pierre BONNASSIE, « Consommation d'aliments immondes et cannibalisme de survie dans l'Occident du haut Moyen Âge », *Annales ESC*, 44^e année, n. 5, 1989 : la distinction entre aliments purs et impurs persiste au Moyen âge chrétien.

⁸ CIC 83, can. 1250. L'abstinence de viande apparaît expressément dans le canon 1251 et s'observe, sauf exception, chaque vendredi de l'année, et de manière impérative « le Mercredi des Cendres et le Vendredi de la Passion et de la Mort de Notre Seigneur Jésus Christ ».

⁹ Christian DESPLAT, « Abstinence et abondance : modèle et régimes alimentaires dans les Pyrénées occidentales françaises (XVII^e-XVIII^e siècles) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 94, n° 4, 1987, p. 381.

¹⁰ *Ibid.* : l'auteur évoque les « cycles saisonniers d'abstinence et d'abondance ».

puritanisme hérétique et une consommation sans limite de viande, le bon chrétien doit faire un « usage modéré » des viandes¹¹.

*

L'ascète chrétien¹² est notamment incarné par le saint, l'ermite ou le moine¹³. Clément d'Alexandrie, en traitant des « règles qu'il faut observer en mangeant », cite les exemples de saint Matthieu et de saint Jean, le premier se nourrissant de légumes et de fruits en ne faisant usage d'aucune sorte de viandes, le second « poussant plus loin la frugalité, vivait de sauterelles et de miel sauvage »¹⁴. On pourrait trouver bien d'autres exemples dans l'hagiographie. Cet ascétisme spirituel n'est cependant pas inédit en occident et il n'est pas interdit de l'inscrire dans la lignée de la frugalité philosophique. Sans parler de filiation, on peut remarquer un certain nombre de points communs dont l'abstinence de viande est certainement le plus évident. L'exemplarité du modèle incarné par le philosophe apparaît ainsi dans la littérature chrétienne. Selon Clément d'Alexandrie, le philosophe qui se nourrit d'aliments simples est « plus robuste et plus sage que le riche » pour la bonne raison que son esprit n'est « ni accablé par l'excès des viandes, ni usé par la volupté ». Lorsqu'il recommande de ne pas manger de viande et de ne pas boire du vin, il indique suivre ainsi « le conseil de l'apôtre et des Pythagoriciens »¹⁵. Il cite par ailleurs l'exemple de Platon, contempteur d'une vie molle et luxurieuse au point « qu'il semble avoir fait jaillir dans ses écrits quelques étincelles de la vérité des saintes écritures »¹⁶. L'abstinence de viande est donc une passerelle solide entre la philosophie antique et le christianisme puisque l'on retrouve, notamment dans le fameux *Traité de l'abstinence des animaux* écrit en 271 par Porphyre, philosophe païen, les mêmes arguments que dans les textes chrétiens. Si les fondements diffèrent¹⁷, les objectifs semblent communs : « la fin et la perfection de l'homme consistent à mener une vie spirituelle »¹⁸.

L'homme parfait cherche à atteindre Dieu. Or, la condition *sine qua non* de cette perfection est la victoire du spirituel sur le charnel : il faut que « la matière obéisse toujours à l'esprit »¹⁹. Si nous laissons de côté la luxure, le ventre reste le siège de la gourmandise et du plaisir de la bonne chère et la viande, le principal aliment susceptible d'exciter ces vices²⁰. Ceux qui consomment de la viande s'avèrent « esclaves de leurs passions »²¹.

¹¹ BERTHELET, III.

¹² Arouna P. OUEDRAOGO, « De la secte religieuse à l'utopie philanthropique. Genèse du végétarisme occidental », *Annales HSS*, juillet-août 2000, n° 4, p. 826 : « les pratiques végétariennes ont en commun de prôner le renoncement et de prescrire des interdits alimentaires : en ce sens, elles s'apparentent aux rites ascétiques de certaines croyances religieuses. »

¹³ Agnès GERHARDS, *Dictionnaire historique des ordres religieux*, Fayard, 1998, v° « ascèse » : l'ascétisme est pratiqué à la fois dans et à l'extérieur des règles monastiques : moines, religieux mais aussi ermites tentent ainsi de « se soustraire à l'emprise du monde pour être tout à Dieu. »

¹⁴ CLEMENT D'ALEXANDRIE (150-211), *Pédagogie*, II, 1, *Les Pères de l'Église traduits en français par M. de Genoude*, Paris, 1839, t. V, p. 88 sq.

¹⁵ Cf. Yvan BUBLOZ, « Ascèse et acquisition du pouvoir : la réalisation de l'idéal de l'homme divin chez le philosophe néoplatonicien Proclus », *Dialogues d'histoire ancienne*, vol. 29, n° 2, 2003, p. 125-147 : l'auteur évoque « le saint homme de l'Antiquité tardive » qui se distingue du commun par un mode de vie ascétique. « Le régime de type pythagoricien » (p. 138) suppose l'abstinence de viande : il s'agit d'un « choix personnel », d'un « exercice spirituel parmi d'autres dans la poursuite de l'assimilation au divin » et de l'« expression ultime du dédain du philosophe pour le corps ».

¹⁶ CLEMENT D'ALEXANDRIE, *Pédagogie*, II, 1.

¹⁷ La métempsychose notamment distingue le végétarisme antique de l'abstinence chrétienne mais on retrouve le fondement antique dans des hérésies médiévales, cf. Jean-Pierre POLY et Éric BOURNAZEL, *La mutation féodale*, Paris, PUF, 2004, p. 317. En tout état de cause, la pratique d'une alimentation sans viande unit le philosophe frugal au chrétien abstinant dans une perspective commune d'approcher le divin.

¹⁸ PORPHYRE, I, XXIX ; BUBLOZ, p. 139 : « le végétarisme paraissait à Proclus le moyen le plus radical de se séparer du corps en demeurant néanmoins en vie ».

¹⁹ CLEMENT D'ALEXANDRIE, II, 1.

²⁰ Notons que gourmandise et luxure sont souvent unies par un lien de cause à effet : SAINT AMBROISE, *De ecclesiasticis officiis*, I, XLV : « Non igitur quia carnes malae sunt, ideo prohibentur, sed quia earum epulae carnis luxuriam gignunt... », cité par Stéphane BOULC'H, « Le repas quotidien des moines occidentaux du haut Moyen âge », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 75, fasc. 2, 1997. Histoire médiévale, moderne et contemporaine, p. 298, note 43. Encore au XIII^e siècle, Saint Thomas d'Aquin lie tout particulièrement la consommation de viande à la luxure, *Somme théologique*, II^a II^{ae}, *quaest.* CXLVII, art. 8 : « Nous l'avons dit plus haut, le jeûne a été institué par l'Église pour réprimer les convoitises de la chair [...]. C'est pourquoi l'Église a interdit les nourritures dont la consommation procure le plus grand plaisir et celles qui excitent le plus au plaisir sexuel. Or telles sont les chairs des animaux [...] et les nourritures qui viennent d'eux [...]. En effet, comme elles correspondent le mieux au corps humain, elles lui plaisent davantage et contribuent le mieux à sa nourriture. Aussi, quand on s'en nourrit, se produit un plus grand surplus qui se transforme en semence (*in materiam seminis*), dont la multiplication incite fortement à la luxure. » On retrouve ce même lien dans le *Dictionnaire de théologie* de Nicolas-Sylvestre BERGIER (1718-1790), Besançon, Outhenin-Challandre fils ; Paris, Méquignon Jr. et Leroux, Gaume-frères, t. I, v° « abstinence » : l'on conçoit assez les suites naturelles de la gourmandise. Selon M. de Buffon, la mortification la plus efficace contre la luxure est l'abstinence et le jeûne ».

La viande est associée au « plaisir des sens »²², à la volupté, à l'artifice et au luxe²³. Qui dit viande, dit cuisine, feu, ustensiles, condiments et odeurs alléchantes.

« Au bruit des viandes qui sifflent et bouillonnent sur les fourneaux enflammés, ils mêlent les cris d'une joie tumultueuse ; ils s'agitent, ils se pressent à l'entour, hommes voraces et omnivores, de qui la bouche semble être de feu. »²⁴

La préparation suppose l'attente, voire le désir. Porphyre met quiconque au défi de prouver qu'il est « plus aisé de se nourrir de viandes que de fruits ou de légumes, que l'appât en est plus simple »²⁵. De même Clément d'Alexandrie écarte la viande lorsqu'il préconise les aliments « les plus simples » comme étant « les plus convenables » : pas de recherche, pas de préparation, pas d'« artifice » et donc la « vérité et le nécessaire, non le mensonge et la volupté ». La nourriture du chrétien se fait donc idéalement avec des aliments « dont on peut user sans feu »²⁶.

De manière assez paradoxale si l'on associe art culinaire et civilisation²⁷, la viande est en même temps associée au corps et à son animalité. C'est ce qu'exprime le même Clément d'Alexandrie lorsqu'il écrit que consommer de la viande revient à ne pas dompter sa nature : « cela est en effet plus des bêtes sauvages que de l'homme »²⁸. Non seulement, la viande rapproche l'homme de ses instincts, mais en plus, elle plombe le corps et, avec lui, l'esprit. L'« excès de viande abrute le corps et hébète l'âme » tandis que les « aliments simples » ont le mérite d'être faciles à digérer et de laisser le corps « souple, libre et dispos »²⁹. Ce que Porphyre ne dément pas lorsqu'il affirme qu'avec un estomac trop plein, l'homme est incapable d'agir et donc d'accomplir ses vrais devoirs³⁰. De même, Isidore de Péluse compare le moine instable à « un détroit d'Euripe, emporté à tous les vents par le fumet des viandes et perpétuellement agité »³¹. Selon Jean Climaque, il y aurait donc trois types de viande à proscrire : « retranchons d'abord les viandes qui engraisent, puis celles qui échauffent, enfin de même celles qui sont délicates »³². On évite ainsi de paresser, de tomber de Charybde en Scylla en passant de la table à la chambre et enfin, on se désintéresse de ce qui doit rester de l'ordre de la sustentation³³ à partir du moment où « il ne faut pas vivre pour manger mais manger pour soutenir le corps »³⁴. Pour finir, Basile de Césarée ajoute une note diététique, et quelque peu alarmiste, à ces considérations : « les corps appesantis par les viandes deviennent la proie des maladies au lieu que ceux qui ne prennent qu'une nourriture sobre et légère échappent aux menaces d'une maladie »³⁵. Il est aussi le seul à signaler que l'abstinence permet d'épargner l'animal et de ne pas faire couler le sang :

« Lorsque l'abstinence règne, nul animal ne déplore son trépas ; le sang ne coule nulle part, nulle part une voracité impitoyable ne prononce une sentence cruelle contre les animaux : le couteau des cuisiniers se repose ; la table se contente des fruits que donne la nature. »

Enfin, il formule habilement les avantages de l'abstinence : « le plaisir de manger satisfait le corps ; le jeûne tourne à l'avantage de l'âme »³⁶ et l'homme spirituel fait donc un choix cohérent en s'abstenant d'un aliment qui entrave sa quête. La viande cumule en effet un certain nombre de tares qui la rendent incompatible avec la quête spirituelle du philosophe, du chrétien et plus particulièrement de celui qui se consacre au service de Dieu, à savoir le moine. Il est donc logique de relever l'exclusion de la viande du menu des moines dans les anciennes

²¹ PORPHYRE, I, XXXVIII.

²² *Ibid.*, I, XLV.

²³ *Ibid.*, I, LVI, la consommation de viande est plus onéreuse.

²⁴ CLEMENT D'ALEXANDRIE, II, 1.

²⁵ PORPHYRE, I, XLVI.

²⁶ CLEMENT D'ALEXANDRIE, II, 1.

²⁷ Catherine PERLES, « Les stratégies alimentaires dans les temps préhistoriques », dans *Histoire de l'alimentation*, sous la direction de Jean-Louis FLANDRIN et Massimo MONTANARI, Fayard, 1996, p. 45 : même « l'alimentation préhistorique ne répond pas exclusivement à des besoins nutritionnels. Si ce fut sans doute le cas à l'aube de l'humanité, elle est progressivement devenue expression de choix culturels, reflet d'une idéologie, voire, plus tard, de rapports de pouvoir ». Cf. l'ouvrage de Claude LEVI-STRAUSS, *Le cuisinier et le cru*, Paris, Plon, 2009 (1^{ère} édition en 1964).

²⁸ CLÉMENT D'ALEXANDRIE, II, 1.

²⁹ PORPHYRE, I, LVI.

³⁰ *Ibid.*, I, XLVI.

³¹ ISIDORE DE PELUSE (†449), *Lettres*, I, 41, à Philippe.

³² Jean CLIMAQUE (580-650), *L'échelle du paradis*, 14.

³³ SAINT AUGUSTIN, *Les confessions*, XXXI : « Vous m'avez appris à prendre les aliments que comme des remèdes. »

³⁴ CLEMENT D'ALEXANDRIE, II, 1.

³⁵ BASILE DE CESAREE (329-379), *Homélie sur le jeûne*, dans *Homélie, discours et lettres choisies de saint Basile le Grand*, traduits par M. L'abbé Auger, Lyon, Guyot, 1927, p. 176-192.

³⁶ *Ibid.*

règles monastiques³⁷ sans pour autant que cela soit systématique³⁸. La règle de saint Fructueux et la Règle *cuiusdam patris* la prohibent expressément, sans autre précision³⁹. La règle de saint Benoît interdit la viande de quadrupèdes⁴⁰. La règle de saint Césaire et la règle des Solitaires précisent quant à elles que volailles et viande sont interdites aux biens portants⁴¹. Celle de saint Aurélien interdit la viande à tous mais permet les volailles aux malades⁴². D'autres sont moins explicites en prônant l'abstinence sans davantage de précision⁴³.

En tout état de cause, l'abstinence de viande est une étape nécessaire dans la quête spirituelle. Pour autant, le végétarisme n'est jamais prôné en tant que tel et il n'apparaît qu'en creux, du fait du dénigrement dont la viande fait l'objet. L'alimentation végétarienne est donc un moyen de progresser sur le chemin de la perfection et non un but en soi. Or, certains mouvements chrétiens ont posé le rejet de la viande en principe. Ce choix dogmatique a été dénoncé par l'orthodoxie pour faire du végétarisme de principe l'une des marques de l'hérésie.

**

De nombreux mouvements hérétiques se caractérisent, entre autres, par leur refus de consommer de la viande. Il serait inutile ici de dresser une liste exhaustive des mouvements ayant prôné le végétarisme mais quelques exemples permettront de mesurer la distance qui sépare les propositions dites hérétiques de celles qui seront retenues comme orthodoxes. Les manichéens refusent ainsi de se nourrir de viande « comme si la substance divine s'était enfuie de tous les êtres tués ou morts et que ce qui reste après cela ne fût plus digne d'être purifié dans le ventre des élus »⁴⁴. Saint Augustin est moins précis au sujet d'autres hérésies dont il souligne néanmoins le régime végétarien. Ainsi, les Tatianistes « ne mangent point de la chair, ils l'ont en horreur »⁴⁵. Les Priscillianistes considèrent la viande « comme un aliment immonde »⁴⁶. Irénée de Lyon évoque aussi les Encratites, « ingrats envers Dieu qui a créé toutes choses »⁴⁷, qui ont introduit l'abstinence de viande. Tertullien dénonce de même la vaine abstinence volontaire des Marcionites, leur ingratitude et leur hypocrisie⁴⁸. L'abstinence est souvent fondée sur une théologie originale, sur une nouvelle interprétation de la création ou du message du Christ. Il existe aussi d'autres pratiques qui trouvent leur fondement dans le maintien de l'ancienne tradition. Ainsi, les Nazaréens « tout en confessant que le Christ est Fils de Dieu, ne laissent point de suivre tous les préceptes de la loi ancienne que les chrétiens ont appris des apôtres à ne plus observer, mais à entendre d'une manière spirituelle »⁴⁹.

Élément du discours autour de la pureté, on retrouve le rejet de la viande dans les hérésies plus tardives. Retour symbolique à l'alimentation antérieure au péché, contestation sociale face à une aristocratie essentiellement carnivore⁵⁰, strict respect du « Tu ne tueras pas » de l'Ancien Testament⁵¹, des fondements divers ont ceci de

³⁷ Pour situer ces règles les unes par rapport aux autres, cf. Adalbert DE VOGÜE, *Les règles monastiques anciennes (400-700)*, Typologie des sources du moyen âge occidental, fasc. 46, Brepols, Turnhout, 1985, p. 13 sq.

³⁸ BOULC'H, p. 298-301.

³⁹ *Regula Fructuosi*, (VII^e s.), c. V (*de mensis*) : « *carnem cuiquam nec gustandi, nec susmendi est concessa licentia* », l'exception concernant les malades et les voyageurs. *Regula cuiusdam Patris* (VII^e s.), c. XI : « *caro et vinum [...] refutanda sunt monachis* ».

⁴⁰ *Regula Benedicti*, (VI^e s.), c. 39 (*de mensura ciborum*) : « *carnium vero quadrupedum ab omnibus abstineatur comestio...* »

⁴¹ *Regula Cæsarii (regula monachorum)*, (VI^e s.), c. XXIV : « *pullos et carnes nunquam sani accipiant...* », *idem (regula virginum)*, c. XVII ; *Regula Solitarium*, (IX^e s.), c. XLIII : « *a carnibus vero tam quadrupedum quam volucrum omnino abstineant...* ».

⁴² *Regula Aureliani (regula monachorum)*, (VI^e s.), c. LI : « *Carnes in cibo nunquam sumantur ; Pulli vero vel cuncta altilia in congregatione non ministrentur : infirmis tantum provideantur et accipere liceat.* », *idem (regula virginum)*, c. XXXIV et XXXV ; sur la concession de la chair de volaille, BOULC'H, p. 302-303.

⁴³ La Règle de saint Jérôme préconise ainsi une alimentation copieuse pour les malades tandis que « *sani maiori pollut abstinentia* » (c. V) ; saint Basile insiste sur l'abstinence pour les moines en bonne santé (IX^e interrogation) ; d'après saint Augustin (c. V), il faut dominer sa nature charnelle par le jeûne et l'abstinence si la santé le permet. Sur les modulations de l'abstinence dans les différents ordres au cours de l'histoire, GERHARDS, v^o « abstinence » et v^o « nourriture ».

⁴⁴ SAINT AUGUSTIN, *Œuvres complètes de saint Augustin, évêque d'Hippone*, t. 25, Paris, Louis Vivès, 1870, *De hæresibus ad Quodvuldeus*, L. I, n. 46. Saint Augustin connaît d'autant mieux les manichéens qu'il en a été auditeur dans sa jeunesse comme il en témoigne dans ses *Confessions*, L. II, c. VI sq.

⁴⁵ SAINT AUGUSTIN, *De hæresibus...*, L. I, n. 25.

⁴⁶ *Ibid.*, L. I, n. 70.

⁴⁷ IRÉNÉE DE LYON, *Adversus hæreses*, L. I, c. XXVIII, 2.

⁴⁸ TERTULLIEN, *Adversus Marcionem*, L. I, c. XIV.

⁴⁹ SAINT AUGUSTIN, *De hæresibus...*, L. I, n. 9.

⁵⁰ Hilário FRANCO JUNIOR, « Les « abeilles hérétiques » et le puritanisme millénariste médiéval », *Le Moyen âge*, 2005/1 (t. CXI), p. 92.

⁵¹ POLY et BOURNAZEL, p. 317 : derrière le respect de l'interdit biblique, on décèle la doctrine de la métempsychose chez les hérétiques de Châlons (milieu du XI^e siècle).

commun qu'ils tendent tous à conduire l'homme plus près de Dieu. Le refus de consommer de la viande s'oppose à la tendance inverse, tout aussi condamnable : Irénée de Lyon dénonce ainsi ceux qui s'appuient sur les doctrines de Basilide et de Carpocrate, ces derniers ayant « introduit les unions libres, les noces multiples, l'usage indifférent des viandes offertes aux idoles »⁵². Saint Augustin précise que les Nicolaïtes sont de cette catégorie puisqu'ils ne refusent pas de consommer les viandes des animaux immolés aux idoles⁵³. De même, les Jovinianistes considèrent que le jeûne ne sert à rien, pas plus que toute abstinence⁵⁴.

Pour établir l'orthodoxie alimentaire, il a donc fallu circonscrire et l'abstinence et la consommation de la viande. Le Concile de Gangres, tenu vers 340-341 en Anatolie, offre à ce sujet une réponse intéressante, quoique circonstancielle⁵⁵. Tout d'abord, il rappelle que les astreintes au jeûne sont inscrites dans les temps de pénitence⁵⁶, rendant l'abstinence perpétuelle suspecte. Ensuite, « si quelqu'un condamne celui qui, étant par ailleurs chrétien et pieux, mange de la chair, à l'exception du sang, des mets immolés aux idoles et des animaux impurs, comme s'il perdait par cela tout espoir de salut, qu'il soit anathème »⁵⁷. Quoiqu'en disent les prosélytes dorénavant hérétiques, on peut être bon chrétien quoique carnivore à ses heures. Par ailleurs, l'ascète hérétique est lui-même démasqué : « Si, sans nécessité corporelle, mais seulement par orgueil, un ascète n'observe pas les jeûnes prescrits au peuple chrétien par la tradition et observés par l'Église avec la pensée secrète qu'il a atteint le rang des parfaits, qu'il soit anathème »⁵⁸. La voie de la perfection exclut donc « ceux qui, n'ayant que leur orgueil pour ascétisme, veulent s'élever au-dessus de ceux qui mènent une vie ordinaire et introduire des nouveautés également opposées à l'Écriture sainte et aux canons ecclésiastiques. Pour notre part, nous admettons la continence jointe à la piété et à la modestie ». En conclusion, le commun des mortels n'est pas voué à l'abstinence de viande et les rares qui s'y consacrent doivent rester discrets et humbles⁵⁹.

Tertullien rappelle de manière catégorique la règle du jeu de l'abstinence posée notamment par saint Paul :

« L'Apôtre réproûve [...] ceux qui interdisaient certains aliments [...] Il condamnait ainsi d'avance les hérétiques qui devaient prescrire une abstinence perpétuelle, par haine et par mépris pour les œuvres du Créateur⁶⁰ [...] En effet, c'est pendant un court intervalle de temps que nous nous interdisons les viandes. Nous n'avons dans tout le cours d'une année que deux semaines de xérophagie [...], offrant à Dieu nos abstinences, et sans réproûver des aliments dont nous ne faisons que retarder l'usage.

« [...] L'un croit qu'il lui est permis de manger de toutes choses ; l'autre, au contraire, qui est faible, ne mange que des légumes. Que celui qui mange ne méprise point celui qui n'ose manger de tout. Qui êtes-vous pour oser ainsi condamner le serviteur d'autrui? Celui qui mange et celui qui s'abstient, rend grâce à Dieu »⁶¹.

[...] Il a beau te donner les clefs du marché, en te permettant de manger de toutes choses, pour mieux en excepter les viandes offertes aux idoles, toutefois ce n'est pas dans le marché qu'il a enfermé le royaume de Dieu. « Le manger, dit-il, et la boisson ne sont pas le royaume de Dieu ; car la nourriture n'est pas ce qui nous rend agréables à ses yeux »⁶². Non pas qu'il entende la nourriture sèche et aride, mais plutôt celle qui est succulente et recherchée. Il ajoute en effet : « Si nous mangeons, nous n'aurons rien de plus devant lui ; ni rien de moins, si nous ne mangeons pas »⁶³. Il va ici directement contre toi, qui penses que tu es

⁵² IRENEE DE LYON, L. I, c. XXVIII, 2. Saint Augustin ne donne pas d'indications particulières sur les pratiques des Basilidiens, *De hæresibus...*, L. I, n. 4, pas plus que sur celles des Carpocratiens, *idem*, L. I, n. 7.

⁵³ SAINT AUGUSTIN, *De hæresibus...*, L. I, n. 5 ; Cristiano GROTANELLI, « La viande et ses rites », dans FLANDRIN et MONTANARI, p. 126-128 : le lien entre consommation de viande et sacrifice est fondamental dans l'antiquité. Au haut moyen âge, cela caractérise encore le paganisme que la nouvelle religion entend éradiquer.

⁵⁴ SAINT AUGUSTIN, *De hæresibus...*, L.I, n. 82.

⁵⁵ Circonstancielle, car les pères s'étaient réunis pour anéantir un mouvement hérétique particulier : les Eustathiens. Les vingt canons proposés par les treize évêques furent insérés dans le *Recueil des canons de l'Eglise universelle* qui n'est pas resté le code en vigueur en Occident. On retrouve néanmoins la lettre synodale du concile de Gangres dans certaines compilations occidentales comme la *Dionysiana-Hadriana* (IX^e s.), par exemple.

⁵⁶ Concile de Gangres, c. XVIII : « si quelqu'un sous prétexte d'ascétisme jeûne le dimanche, qu'il soit anathème ».

⁵⁷ *Ibid.*, c. II.

⁵⁸ *Ibid.*, c. XIX.

⁵⁹ L'orgueil est le principal péché attaché à l'abstinence, cf. SAINT GREGOIRE LE GRAND, *Moralia in Job*, L. VIII, c. 3, repris par SAINT THOMAS D'AQUIN, *II^a II^{ae}, quaest.* CXLVI, art. 1.

⁶⁰ 1 Tim 4,1 : « Le souffle dit en termes sûrs que dans les derniers temps certains s'éloigneront de la confiance, s'attacheront à des souffles trompeurs et à ce qu'enseignent les démons [...] refusant les nourritures créées par Dieu pour le partage avec actions de grâces entre les croyants et ceux qui connaissent la vérité : parce que toute créature de Dieu est belle, rien n'est à rejeter, pris en action de grâces, car sanctifié par la parole de Dieu et la prière ».

⁶¹ Rom 14,1-9.

⁶² Rom 14,17.

⁶³ 1 Cor 8,8.

plus riche devant Dieu quand tu manges, que tu t'appauvris quand tu ne manges pas, et qui pars de là pour décrier ces œuvres.

Quel étrange Seigneur tu nous fais encore à ta fantaisie dans ce Christ qui mangeait et buvait partout ! Il n'a pas manqué de jeûner, si je ne me trompe, celui qui disait : « Heureux ceux qui ont faim et soif » et non pas, heureux ceux qui sont rassasiés [...]»⁶⁴. Ainsi, le prophète Isaïe ne nia point qu'un certain jeûne ait plu à Dieu [...]»⁶⁵.

Tout est donc une question d'équilibre. Fondé sur les Saintes Écritures, le discours de Tertullien insiste sur le comportement de l'homme face à l'aliment davantage que sur l'aliment en lui-même. L'abstinence n'est pas une vertu lorsqu'elle se fonde sur la mise à l'écart d'un aliment en particulier, en l'espèce la viande, puisque rien n'est interdit à la consommation en tant que tel. L'abstinence entre dans le cadre de l'orthodoxie comme exercice de mortification⁶⁷ offert à Dieu. Riche et gras, nourrissant, rassasiant, cher, appétissant et donc convoité... il se trouve que les caractéristiques propres de la viande en font l'aliment à supprimer par excellence lorsque l'on veut mettre son corps à l'épreuve. Encore faut-il justifier que l'on cherche l'exercice et non que l'on fuit l'aliment.

À l'inverse, si le végétarisme de principe est condamnable, la consommation de viande n'est pas une vertu. Au mieux, elle n'apporte rien⁶⁸. L'orthodoxie ne tend donc pas vraiment à réhabiliter la viande car il ne s'agit pas de valoriser l'alimentation carnée face à la frugalité du régime végétarien. Tout comme la virginité est préférable au mariage⁶⁹, l'abstinence de viande reste préférable à sa consommation. Clément d'Alexandrie convient ainsi que « l'usage de toute viande en soi est indifférent [...] nous pouvons manger de toutes [...] ». Il estime cependant qu'« il est bon de ne pas manger de la viande et de ne pas boire du vin [...] »⁷⁰ avant de préciser que « celui toutefois qui en mange ne pèche point pourvu qu'il en use modérément, qu'il ne s'y livre point, qu'il n'en dépende point et ne les prenne point avec une avidité dévorante »⁷¹.

De même qu'il y a une échelle sainte qui permet de progresser, palier par palier, vers Dieu⁷², de même il y a une différence de degré entre l'abstinente hérétique, l'ascète modeste, le chrétien qui respecte les temps de pénitence et l'insatiable gourmand. Certains degrés entrent dans le cadre orthodoxe, d'autres non. « Non seulement les démons très rusés suggèrent la glotonnerie mais ils conseillent aussi de pratiquer outre mesure les dures abstinences et le jeûne »⁷³, avertit Nil l'ascète. Dès lors, l'attitude face à la viande permet à chacun de se situer. L'usage ou le rejet de l'aliment carné est l'articulation déterminante entre tous les niveaux d'ascèse individuelle : en tout état de cause, l'abstinente devra allier son ascèse – issue d'un choix personnel – à la modestie et à la discrétion. Ceux qui, en revanche, ne renoncent pas à la chair, devront circonscrire leur péché mignon dans les bornes de la modération et ne jamais oublier que « ce ne sont pas les aliments qui sont mauvais mais la gourmandise »⁷⁴. Le comportement face à la pièce de viande est alors déterminant : tempérance, juste mesure et modestie permettent d'exercer l'abstinence de viande de manière orthodoxe. Pour reprendre les prescriptions de Clément d'Alexandrie, il faut conserver une certaine réserve en restant maître de soi-même face à la nourriture : on doit la consommer avec modération, avec détachement, sans extérioriser ni son désir, ni son plaisir. En outre, on doit pouvoir se passer de viande si celle-ci s'avère absente du menu.

Le moine, particulièrement, doit s'exercer à viser juste : la nourriture qu'il ingurgite devant uniquement couvrir ses besoins qui dépendent, non seulement de son état de santé mais aussi de l'effort⁷⁵ qu'il doit fournir⁷⁶. Saint

⁶⁴ Luc 6,21 : « vous êtes chanceux les affamés d'aujourd'hui ! Vous serez rassasiés [...] [6,25] Hélas pour vous, rassasiés d'aujourd'hui, vous aurez faim ! »

⁶⁵ Es 58, 3-8.

⁶⁶ TERTULLIEN, *Du jeûne ou contre les Psychiques*, c. XV.

⁶⁷ BERGIER, t. V, Besançon, 1826, v° « mortification » : « sous ce nom l'on entend tout ce qui peut réprimer, non seulement les appétits déréglés du corps, la mollesse, la sensualité, la gourmandise, la volupté ; mais encore les vices de l'esprit, comme la curiosité, la vanité, la jalousie, l'impatience, etc. »

⁶⁸ 1 Cor 8,8 : « Un aliment ne nous rapprochera pas de Dieu. Si nous mangeons, nous n'avons rien de plus ; si nous n'en mangeons pas, nous n'avons rien de moins ».

⁶⁹ SAINT THOMAS D'AQUIN, *quaest.* CLII, art. IV : la virginité vaut-elle mieux que le mariage ?

⁷⁰ Rom 14,21 : « Il est beau de ne pas manger de viande, de ne pas boire de vin, de renoncer à tout ce qui fait chuter ton frère. »

⁷¹ CLEMENT D'ALEXANDRIE, II, 1.

⁷² Dans l'*Échelle sainte*, Jean Climaque propose 30 chapitres qui sont autant d'échelons « pour aller des choses terrestres aux réalités saintes » (Prologue).

⁷³ NIL L'ASCÈTE (IV^e s., disciple de saint Jean Chrysostome (344/349 -407), *Lettres*, 3-46.

⁷⁴ MAXIME LE CONFESSEUR (580-662), *Centuries sur la charité*, III, 4.

⁷⁵ Le « labor » correspond à l'activité fournie qu'elle soit physique ou intellectuelle, cf. l'article de Clarisse SIMEANT sur l'origine et le sens du terme « labor » dans la littérature juridique, à paraître dans *Le travail, souffrance ou plaisir ?*, Acte du colloque du 1^{er} avril 2010, Presses Universitaires de Sceaux, L'harmattan, série Ciné-Droit.

Augustin exprime particulièrement bien le délicat exercice qui attend quotidiennement l'homme spirituel : « la conservation de la santé est la raison du boire et du manger ; mais un dangereux plaisir, comme un laquais, accompagne ces fonctions et ordinairement, s'efforce de prendre les devants, de sorte que je fais pour lui ce que je dis et veux faire pour ma santé. »⁷⁷

*

L'idéal chrétien reste végétarien⁷⁸ mais cet idéal ne concerne finalement qu'un nombre infime de chrétiens : il reste du registre de l'exploit, de la performance, relayés par l'hagiographie notamment. Pour le commun des mortels, l'objectif – plus modeste – est la modération dans les habitudes alimentaires, notamment dans le régime carnée car la viande reste connotée négativement. Remède pour les malades⁷⁹, elle constitue un piège pour les biens portants : le chrétien doit donc rester sur ses gardes. Comme saint Paul avertissait les Corinthiens : « méfiez-vous de ce que votre liberté ne devienne pas une occasion de chute pour les faibles »⁸⁰, Clément d'Alexandrie exhorte à la prudence car « ceux qui font tout ce qui leur est permis seront bientôt entraînés à faire ce qui leur est défendu »⁸¹. À la lisière de l'interdit, c'est donc la défiance vis-à-vis d'un aliment qui, s'il est autorisé, invite néanmoins au péché, qui devrait naturellement conduire le bon chrétien à l'abstinence.

⁷⁶ NIL L'ASCETE traduit bien ce jeu d'équilibriste : « Le moine prudent doit savoir tenir la balance égale sans permettre que les plateaux penchent d'un côté, que l'abstinence aboutisse à l'épuisement et la glotonnerie à la débauche », *Lettres*, 3, 242.

⁷⁷ SAINT AUGUSTIN, *Les confessions*, c. XXXI : l'intempérance.

⁷⁸ BONNASSIE, p. 1036.

⁷⁹ La viande est ainsi autorisée aux moines malades « *pro reparatione* » (*Regula Solitarium*, c. XLIII) ou « *in desperata infirmitate* » (*Regula Caesarii sanctarum virginum*, c. XVII)

⁸⁰ 1 Cor 8,9.

⁸¹ CLEMENT D'ALEXANDRIE, II, 1.